

CONSEIL DE DISCIPLINE

Secrétariat du conseil de discipline

TIRAGE AU SORT DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SIEGEANT EN CAP ET CCP

CONSEILS DE DISCIPLINE DU 17 SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE 2026.

La procédure disciplinaire fait obligation d'organiser le tirage au sort des représentants des collectivités ou de leurs établissements publics affiliés siégeant aux CAP ou en CCP afin de définir s'ils seront titulaires ou suppléants lors des conseils de discipline.

Le Président du Conseil de discipline, organise les tirages au sort de la CAP C, le :

**Jeudi 17 septembre 2026 à 17H00,
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,
3 Rue Franciade, 41260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR**

Ce tirage au sort a vocation à s'appliquer respectivement aux conseils de discipline de la CAP C qui se dérouleront sur l'année 2026.

Fait à La Chaussée-Saint-Victor, le 07 septembre 2026

Pour le Président du Conseil de Discipline et
par délégation,



La secrétaire du Conseil de Discipline,
Gaëtane TOUCHAIN-MALTETE